

SM SCoT SUD OUEST VENDEEN - Nouveau contrat régional 2015-2018

Action 1 : EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DU PAYS DES ACHARDS

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Dans le cadre de sa politique de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes du Pays des Achards a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'un agrandissement de son Parc d'activité

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le projet s'intègre directement dans la stratégie du développement économique et social du territoire du Pays des Achards.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

2.2- Localisation du projet : La Chapelle-Achard

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet consiste en l'extension de la zone d'activités existante du Pays des Achards sur la commune de la Chapelle-Achard et représente :

Superficie totale d'agrandissement = 23 hectares

Superficie cessible = 20,5 hectares

Création de voirie = 800 mètres environ

Création de réseaux = 900 mètres environ

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

La communauté de communes dispose de la maîtrise foncière. Le projet sera piloté avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Vendée Expansion. La communauté de communes assure ensuite la commercialisation des parcelles

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
L'extension de parc d'activité s'intègre directement dans la stratégie du développement économique du Pays des Achards.	Conformité des travaux aux normes environnementales	L'extension de parc d'activité répond à un besoin de création d'activités et d'emplois directs et indirects pour les actifs du territoire.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :		
Phase de travaux :	01/03/2016	01/03/2018
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/09/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS (terrassements,	1 200 000€		Région (contrat)	500 000€	42 %

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
voiries, réseaux, assainissement...)					
			Maître d'ouvrage	700 000€	58 %
Total	1 200 000€			1 200 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Nombres de nouvelles entreprises installées sur la zone, nombre d'emplois créés

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Benoit HUCHOT	DGS	0251054994	b.huchot@cc- paysdesachards.fr

**Action 2 : DEVELOPPEMENT D'UN PROJET TOURISTIQUE
POUR LE TERRITOIRE DU SUD OUEST VENDEEN**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le diagnostic du SCoT, 4 enjeux identifiés (juillet 2014) :

- La diversification des activités économiques pour assurer leur pérennité (tourisme rural, mais aussi artisanat, commerce, culture etc)
- Le tourisme rétro-littoral
- L'identité du territoire « entre campagne et littoral »
- Les relations interterritoriales entre les trois Communautés de communes

En novembre 2014, le territoire s'est doté d'une stratégie actualisée. Elle définit les principaux enjeux et les grandes orientations du développement du territoire pour les prochaines années. Parmi les domaines d'action identifiés, les acteurs du territoire souhaitent mobiliser ce Nouveau Contrat Régional en complémentarité de leur futur programme LEADER pour une action transversale sur le tourisme. Dans ce domaine, six enjeux ont été identifiés :

- Affirmer l'identité du territoire et capter les flux touristiques
- Développer les liens entre l'offre littorale et rétro-littorale
- Développer les coopérations entre acteurs du tourisme avec des projets communs
- Répondre aux nouvelles attentes des visiteurs
- Valoriser les patrimoines locaux et leurs complémentarités
- Faciliter le cheminement sur le territoire (circuits, signalétique...)

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Une mobilisation collective des acteurs du territoire pour ce secteur économique présente plusieurs intérêts :

- Une identité du territoire affirmée et mieux reconnue
- Des coopérations renforcées entre intercommunalités et entre acteurs du tourisme
- Des passerelles entre territoires littoraux et rétro littoraux, pour une offre plurielle
- Un étalement de la saison touristique et un allongement de la durée des séjours
- Une préservation de la richesse et de la variété des atouts patrimoniaux du territoire sans les dénaturer au regard de l'importance des évolutions touristiques et démographiques
- Le renforcement d'un secteur économique source de richesses pour le territoire

Afin d'atteindre ces différents objectifs, le Syndicat mixte du SCoT souhaite initier une action fédératrice, de coordination, pour un développement touristique harmonieux sur le territoire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du SCoT SUD OUEST VENDEEN

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

L'objectif général du projet est de fédérer et de faire travailler ensemble les acteurs du tourisme pour concevoir et mettre en œuvre un projet touristique de territoire. Le projet consiste donc en la conception et la mise en œuvre d'actions fédératrices de deux natures, dans le domaine touristique :

1) Des actions de court terme permettant de répondre aux premières problématiques concrètes identifiées (mise en œuvre à partir de 2016). Elles permettront aussi de tester de nouvelles méthodes de travail, d'innover dans l'offre touristique proposée, et de tirer des apprentissages pour construire une stratégie de long terme

¿ Quelques illustrations : mise en place d'un pass d'entrée commun à plusieurs sites touristiques, travail collectif sur la qualité d'accueil des touristes étrangers, préparation d'une offre 'que faire en famille en cas de pluie ?'...

2) Des actions structurantes, qui donneront une image globale au territoire, un projet collectif de destination. Elles résulteront d'une étape de diagnostic du territoire, puis de construction d'une stratégie touristique et d'un plan d'actions partagé (construction en 2016 et mise en œuvre en 2017 et 2018).

¿ Quelques illustrations : plan de communication commun, mobilisation de partenaires pour développer des offres thématiques...

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le pilotage de ces actions sera réalisé par la Commission Tourisme du SCoT, composé d'élus du territoire, de membres du conseil de développement et de personnes ressources expertes. Elle définira les actions de court terme prioritaires à impulser et pilotera la préparation du projet touristique de territoire.

L'équipe du SCoT dressera le diagnostic touristique du territoire en mobilisant les différentes études réalisées sur ce thème ces dernières années. Une ingénierie extérieure sera mobilisée pour la construction de la stratégie et du plan d'actions. Enfin, l'équipe du SCoT assurera la mise en œuvre des actions de court terme puis des actions structurantes issues du plan d'actions. Cette fiche action s'articule donc avec celle présentée pour le fonctionnement du Syndicat Mixte.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>Un projet visant à renforcer le tourisme, pilier économique et source de richesses et d'emplois sur le territoire</p> <p>Une notion de tourisme considérée au sens large : l'action associera les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, de la création artistique...)</p> <p>Une volonté d'étaler la saison touristique et d'allonger les séjours, qui profitera aux acteurs économiques locaux</p>	<p>Une volonté de concilier développement touristique du territoire et préservation des richesses naturelles (qui sont l'un des atouts touristiques locaux)</p> <p>Une piste d'action envisagée : la valorisation de l'offre écotouristique locale</p>	<p>Une ambition première : favoriser les échanges et les coopérations sur et entre les territoires</p> <p>A terme, un projet source de développement économique et donc de nouveaux emplois</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2016	31/12/2016
Phase de travaux :	01/01/2016	31/12/2018
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 11/06/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
INGENIERIE EXTERNE-PLAN D'ACTIONS - COMMUNICATION	90 000€		Région (contrat)	72 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	18 000€	20 %
Total	90 000€			90 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE : √ Nombre et diversité des acteurs fédérés par la démarche √ Nombre d'actions à court terme mises en place √ Construction effective d'une stratégie touristique de territoire √ Nombre d'actions structurantes / de long terme engagées avant la fin du NCR 2015-2018

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Gaétan JOURDAIN	Chargé de mission	0251961501	contact@scotsov.fr
Emeline GUY	Animatrice du territoire	0251961501	contact@scotsov.fr

Action 3 : AMENAGEMENT NUMERIQUE - MONTEE EN TRES HAUT DEBIT ET POINTS D'INTERET GENERAL SUR LE TALMONDAIS

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Stratégie du territoire SCoT SOV : Axes « Economie, emploi, formation » et « Solidarités humaines et territoriales" »

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le désenclavement numérique, qui vise à développer les infrastructures de communication, est un enjeu majeur d'aménagement et de développement économique du territoire.

En améliorant le débit dans les zones les plus mal desservies, la Montée En Débit renforce l'attractivité du territoire et conditionne son développement, en contribuant à l'amélioration des services numériques proposés aux entreprises et aux particuliers et à leur appropriation.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : GIP VENDEE NUMERIQUE

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

L'objectif est d'améliorer le débit dans les 9 zones les plus mal desservies du territoire (débit actuel allant de moins de 512 kbits/s à 8 Mbits/s), qui concernent 9 sous-répartiteurs alimentant au total 2140 lignes téléphoniques.

Pour chaque sous-répartiteur, l'opération consiste à remplacer par un câble fibre optique le câble cuivre existant entre le central téléphonique (NRA) et l'armoire de sous-répartition (SR). Cette opération permet d'apporter des débits équivalents à ceux du central téléphonique au niveau du sous-répartiteur. Les 2140 lignes impactées obtiendront ainsi un débit supérieur à 12 Mbits/s.

La Communauté de communes du Talmondais interviendra également en tant que co-financeur pour financer le raccordement à la fibre optique des points d'intérêt général du territoire (zones d'activités, services publics, etc). Cette opération contribuera au désenclavement numérique du territoire.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le maître d'ouvrage est le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique (Conseil Départemental de la Vendée + SyDEV). La Communauté de communes du Talmondais est co-financeur.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Le développement des infrastructures numériques permet d'améliorer les services numériques proposés aux entreprises pour développer leur activité. Il conditionne ainsi l'installation et le maintien d'opérateurs économiques sur le territoire.	le renforcement de l'accès internet par le haut débit participera à la réduction des déplacements compte tenu de la rapidité et l'efficacité des connexions à domicile pour les particuliers mais également pour les entreprises.	Le développement des infrastructures numériques permet d'améliorer les services numériques proposés à la population, et de contribuer à leur appropriation.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2014	30/09/2017
Phase de travaux :	01/03/2014	31/12/2017
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/10/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 28/09/2014

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 24/06/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
PARTICIPATION FOURNITURE ET INSTALLATION	910 000€		Région (contrat)	209 288€	23 %
			Maître d'ouvrage	700 712€	77 %
Total	910 000€			910 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Mesure des débits atteints après travaux.

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
EMILIE GANTIER	DGS	0251207207	

Action 4 : AMENAGEMENTS DU SITE LA FOLIE DE FINFARINE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Axe « Economie, emploi, formation » : « Conforter un positionnement touristique spécifique au territoire »

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La Folie de Finfarine est un lieu de découverte sur la nature et les abeilles pour un public familial. Depuis l'ouverture du site en 1995, l'offre de visite de la Folie de Finfarine s'est développée autour des animations consacrées à la découverte de la vie des abeilles et le fonctionnement de la ruche de façon ludique et pédagogique.

En complément, le site agit pour des actions de gestion durable et protectrice de l'environnement depuis 2003 avec la signature d'une charte de développement durable. Des actions diverses ont été développées, notamment avec des aires d'interprétation sur les énergies renouvelables : l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie éolienne, l'énergie hydroélectrique.

Ce projet vise à proposer une offre touristique de qualité sur le territoire, et notamment de :

- Diversifier l'offre touristique et faire revenir les visiteurs en proposant une nouvelle muséographie
- Utiliser les nouvelles technologies pour une immersion sensorielle
- Améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs (26000 visiteurs en 2014) en proposant davantage d'espaces couverts sur le site pour les jours de pluie
- Prolonger la saison en complément de la boutique ouverte à l'année
- Dynamiser et renforcer l'image du territoire en liant tourisme et écologie, sensibilisation et éducation à l'environnement
- Créer des flux de visiteurs sur le territoire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TALMONDAIS

2.2- Localisation du projet : Poiroux

2.3- Descriptif du projet financé :

) Construction d'un nouveau bâtiment modulable de 100 m² afin de proposer de nouvelles activités :

- espace d'immersion sensorielle dans 3 milieux (sous la terre, dans la prairie, dans les arbres)
- lieu de manipulation, d'observation et d'explication
- espace d'accueil d'expositions temporaires et d'ateliers d'animation pour les enfants et les adultes
- espace de stockage

2) Construction d'une scène de spectacle couverte en extérieur de 150 places, pour accueillir les animations et spectacles du site (gradins avec assises en bois dans la pente naturelle du terrain), et servira également d'aire de pique-nique couverte pour les groupes scolaires.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Passation de marché de maîtrise d'œuvre / assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un marché de travaux pour la construction du bâtiment et de la scène couverte, et l'aménagement de la scénographie.

Gestion et mise en animation par le personnel du site (géré en Délégation de Service Public par l'Association Abeille, miel, nature).

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>Soutenir le développement d'un site touristique et culturel, situé en littoral, qui a accueilli 26 000 visiteurs en 2014.</p> <p>Générer des nouveaux flux économiques, notamment en hors saison, renforcer l'offre touristique complémentaire à l'offre littorale;</p>	<p>Le site joue un rôle de sensibilisation et d'éducation du public à l'environnement, et s'inscrit dans un espace boisé où la préservation de la biodiversité est engagée depuis plusieurs années : création de zone de friche, fauchage différencié, interdiction de produits phytosanitaires,...</p> <p>Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère du bâtiment et de la scène à construire, en utilisant si possible le bois comme matériau de construction.</p>	<p>Ce projet vise à faciliter et diversifier l'accueil de tous les publics par tous les temps sur le site</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/11/2015	01/06/2016
Phase de travaux :	01/11/2016	30/06/2017
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/10/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/11/2015

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 24/06/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
MO - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ET D'UNE SCENE - AMENAGEMENT SCENOGRAPHIE ET SALLE MODULABLE	340 000€		Région (contrat)	272 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	68 000€	20 %
Total	340 000€			340 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

• Date d'achèvement des travaux • Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des visiteurs • Suivi de fréquentation sur le site de la Folie de Finfarine : nombre d'entrées par types de publics (scolaires, visiteurs, ...), par mois, par an.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	OUI

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
EMILIE GANTIER	DGS	0251207207	

**Action 5 : AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES
LES ACACIAS III A LA BOISSIERE DES LANDES**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :
stratégie du territoire SCoT :

Axe : Economie, emploi, formation : pérenniser et diversifier le tissu de PME/TPE du territoire

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire, génératrices d'emplois et de dynamisme économique

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MOUTIERROIS

2.2- Localisation du projet : La Boissière-des-Landes

2.3- Descriptif du projet financé :

Depuis sa création, la Communauté de Communes a essentiellement axé son développement économique le long de la route départementale 747. Ainsi, la zone d'activités des Acacias sur la Boissière des Landes s'est développée par phases successives, au fur et à mesure des besoins. Actuellement, tous les terrains sont vendus ou réservés, les élus ont décidé d'aménager une extension d'une dizaine d'hectares, située dans la continuité du précédent secteur, créant ainsi un pôle économique bien centralisé et clairement identifié. Cette zone se situe au nord du territoire du Pays Moutierrois, à quelques minutes de l'accès de l'autoroute A87. Cette future zone, dont la Communauté de Communes maîtrise le foncier, est actuellement dans la phase administrative (études d'aménagement, élaboration du permis d'aménager, consultation des entreprises pour les travaux, etc...). L'objectif des élus est de pouvoir rendre cette zone accessible à la vente au plus tard au 1er trimestre 2017. La surface cessible totale représentera approximativement 80000 m² et permettra l'installation d'environ 25 entreprises, à vocation artisanale, commerciale et de services .

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Communauté de Communes du Pays Moutierrois

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Cette l'extension de zones d'activités permettral'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire, génératrices d'emplois et de dynamisme économique	Une attention particulière sera portée à l'aménagement paysager de la zone	L'extension de cette zone d'activités répond à un besoin de création d'activités et d'emplois directs et indirects sur le territoire

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/04/2015	01/04/2016
Phase de travaux :	01/06/2016	01/03/2017
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/04/2015

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 20/05/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
TRAVAUX	997 000€		Région (contrat)	185 000€	15 %
HONORAIRES +FRAIS DIVERS	250 000€		Maître d'ouvrage	1 062 000€	85 %
Total	1 247 000€			1 247 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

cette zone, d'une superficie de plus de 8 ha à l'issue des 2 phases, devrait permettre l'implantation d'environ 25 entreprises.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	NON

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
ALEXANDRA GABORIAU	DGS		

Action 6 : CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE CONFECTION

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Stratégie du territoire SCoT SOV : Axes « Economie, emploi, formation » et « Solidarités humaines et territoriales

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

le maintien de cette activité sur le territoire représente un réel enjeu en terme de création d'emplois pour le territoire. En effet, le chef d'entreprise, qui a repris l'entreprise en 2013 avec 14 emplois suite à une liquidation judiciaire, a su la développer en contractualisant avec des partenaires centrés sur l'habillement de luxe. Son objectif, actuellement à 23 salariés, est d'atteindre 50 salariés d'ici deux ans.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MOUTIERROIS

2.2- Localisation du projet : Moutiers-les-Mauxfaits

2.3- Descriptif du projet financé :

Depuis la création de la Communauté de Communes en 1995, les élus communautaires ont particulièrement soutenus cette entreprise de confection et son parcours difficile notamment par le rachat de l'atelier. Lors de la dernière liquidation en avril 2013, le repreneur actuel, qui a repris l'entreprise avec 14 salariés, a souhaité modifier la production et axer essentiellement son activité sur l'habillement de luxe. Depuis cette date, l'entreprise a connu un véritable essor, à ce jour, le nombre de salariés s'élève à 23 et l'activité croissante ne leur permet pas de rester dans les locaux actuels. La Communauté de Communes va donc construire un atelier de confection et le mettre à disposition de l'entreprise par le biais d'un crédit bail. Le futur bâtiment représentera une surface de 1 260 m² dont un atelier d'environ 1000 m².

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Communauté de Communes du Pays Moutierrois

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Par le développement de nouveaux marchés et la création d'emplois	Par l'orientation du bâtiment pour limiter la consommation d'énergie et par la maîtrise l'emprise foncière au sol	Ce nouveau bâtiment permettra aux salariés de travailler dans des conditions optimales

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/06/2015	01/01/2016
Phase de travaux :	02/02/2016	01/10/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/11/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/06/2015

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 20/05/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
TRAVAUX	950 000€		Région (contrat)	150 000€	12 %
HONORAIRES + FRAIS DIVERS	344 000€		Département (autre)	30 000€	2 %

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
			Autres -	50 000€	4 %
			Maître d'ouvrage	1 064 000€	82 %
Total	1 294 000€			1 294 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

la création d'emplois. La construction d'un nouvel atelier de confection permettra une augmentation sensible du nombre d'emplois, de 23 emplois actuellement à 50 d'ici 2/3 ans.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	OUI

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
ALEXANDRA GABORIAU	DGS		

**Action 7 : AMENAGEMENT NUMERIQUE - TRES HAUT DEBIT
ET POINTS D'INTERET GENERAL SUR LE PAYS MOUTIERROIS**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Stratégie du territoire du SCoT SUD OUEST VENDEEN

Axe : Economie, emploi, formation et Solidarités territoriales

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Amener le très haut débit dans les points d'intérêt général représente un atout indéniable :

¿ pour les entreprises en termes d'outils et d'amélioration de leur compétitivité

¿ pour les collectivités pour l'amélioration du service public à apporter aux usagers

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : GIP VENDEE NUMERIQUE

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Dès le lancement du plan départemental Vendée Numérique, la Communauté de Communes du Pays Moutierrois y a souscrit. La première phase qui consistait en la montée en débit ne concernait qu'un point sur le territoire, ces travaux ont été réalisés au premier trimestre 2015. La seconde étape du plan départemental consiste à l'amenée de la fibre dans les points dits d'intérêt général c'est-à-dire prioritairement les zones d'activités et les mairies. Sur le territoire du Pays Moutierrois, 35 points d'intérêt général ont été clairement identifiés et en plus des zones d'activités et des mairies, les élus, après accord du GIP Vendée Numérique chargé de la mise en œuvre du plan numérique départemental, ont décidé de raccorder également tous les établissements scolaires ainsi que les EHPAD. Sur ces 35 points d'intérêt général, 17 se situent sur les communes adhérentes au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, la Communauté de Communes étant également elle-même adhérente au PNR. Ce projet contribuera au désenclavement numérique du territoire.

La dotation financière PNR soit 193 740 € participera à l'aménagement numérique de 5 communes (Le Champ Saint-Père, Saint-Vincent sur Argon, Angles, Curzon et Saint-Benoist sur Mer

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

GIP, en collaboration avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MOUTIERROIS

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Le développement des infrastructures numériques permet d'améliorer les services numériques proposés aux entreprises pour le développement de leurs activités. Il conditionne ainsi l'installation et le maintien d'opérateurs économiques sur le territoire	Outre l'enfouissement des réseaux, le renforcement de l'accès internet par le haut débit participera à la réduction des déplacements compte tenu de la rapidité et l'efficacité des connexions à domicile pour les particuliers mais également pour les entreprises.	Le développement des infrastructures numériques permet d'améliorer les services numériques proposés à la population et de contribuer à leur appropriation

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2015	01/12/2015
Phase de travaux :	01/01/2016	01/12/2018

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/12/2018	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/01/2015

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 20/05/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX	500 000€		Région (contrat)	387 989€	78 %
			Autres - GIP VENDEE NUMERIQUE	112 011€	22 %
Total	500 000€			500 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Amélioration du débit internet dans les sites prioritaires du territoire Mesure des débits atteints après travaux

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
ALEXANDRA GABORIAU	DGS		

**Action 8 : CREATION D'UNE DECHETTERIE ET
INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement et de développement durable, la communauté de communes du Pays des Achards a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'un plan d'optimisation de la gestion des déchets.

Pour répondre à cet objectif, les élus communautaires ont décidé de construire une déchetterie répondant aux nouvelles normes techniques et environnementales et permettant d'anticiper les nouvelles filières de recyclage.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le projet s'intègre directement dans la stratégie du développement durable et de la protection environnementale du Pays des Achards

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Les principales caractéristiques de la futures déchetteries sont les suivantes :

- capacité d'accueil des déchets recyclables de l'ensemble du territoire des Achards
- conformité à la réglementation en vigueur et aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n°2710 "Installation de collecte de déchets apportés par leur producteur initial"
- labellisation au niveau 3 de la "Charte qualité des déchetteries de la Vendée" établie conjointement par le Conseil Départemental, l'Ademe et le Syndicat Départemental TRIVALIS.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Exploitation en régie directe

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
La création de la future déchetterie s'intègre dans la stratégie du développement économique du Pays des Achards avec la création d'emplois directs et indirects : maîtrise d'oeuvre, entreprises de construction, agents techniques pour assurer son fonctionnement.	Conformité aux normes environnementales (installation classée pour la protection de l'environnement sous la rubrique n°2710 "Installation de collecte de déchets apportés par leur producteur initial" labellisation au niveau 3 de la "Charte qualité des déchetteries de la Vendée" établie conjointement par le Conseil Départemental, l'Ademe et le Syndicat Départemental TRIVALIS. Le cahier des charge impose des exigences particulières pour la préservation des ressources et le développement durable : revalorisation des déchets verts,	La future déchetterie permettra le développement de nouvelles filières de recyclage, créatrices d'emplois à caractère social (emplois aidés, chantiers d'insertion...)

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	protection de l'eau, énergies, faune et flore locale...	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :		
Phase de travaux :	01/11/2015	01/06/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/09/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 09/01/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
TRAVAUX DE CONSTRUCTION	800 000€		Département (autre)	90 000€	11 %
			Autres - ADEME	90 000€	11 %
			Région (contrat)	400 000€	50 %
			Maître d'ouvrage	220 000€	28 %
Total	800 000€			800 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ce projet devra répondre à l'objectif de réduction et de valorisation des déchets ménagers. L'impact du projet sera mesuré par le taux de fréquentation de la déchetterie, le tonnage des déchets récupérés pour filière, les coûts/recettes de traitement des déchets par filière

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Benoît HUCHOT	DGS	0251059449	b.huchot@cc-paysdesachards.fr

**Action 9 : MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES
POUR LA COLLECTE ET LE TRI DES DECHETS MENAGERS**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Stratégie du territoire SCoT SOV : Axe « Environnement, mobilités, transition énergétique » : « Améliorer la gestion des déchets et des assainissements ».

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La mise en place de conteneurs enterrés vise un double objectif :

- Proposer aux résidents non permanents, nombreux sur le territoire (plus de 60% de résidences secondaires), une solution de collecte de leurs déchets en cas de départ en dehors des jours de ramassage en porte à porte ; incidemment améliorer la propreté urbaine en limitant les dépôts de sacs au sol et autres dépôts sauvages
- Apporter un traitement esthétique des entrées de ville et des sites à forte fréquentation touristique, en développant des points de collecte enterrés en lieu et place des équipements aériens existants

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TALMONDAIS

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Aménagement de Points d'Apport Volontaire (PAV) par l'implantation de conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères d'une part, et aux flux sélectifs d'autre part (emballages, papiers et verre). Chaque PAV est constitué de 5 conteneurs (1 ordures ménagères, 1 verre, 1 papiers et 2 emballages, ce dernier flux étant plus volumineux). L'implantation se fera à raison de 2 PAV complets sur les communes de TALMONT SAINT HILAIRE, JARD SUR MER et LONGEVILLE SUR MER, et de 1 PAV complet sur les communes de SAINT VINCENT SUR JARD, GROSBREUIL, AVRILLE et LE BERNARD. Soit au total 10 PAV à aménager.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Passation d'un marché public pour la fourniture et l'installation des équipements ; gestion de la collecte en régie par les services communautaires

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
La mise en place de conteneurs enterrés constitue un mode de collecte complémentaire du porte à porte et répond à l'objectif de valorisation d'un plus grand nombre de déchets ménagers.	La capacité de stockage des conteneurs enterrés (4 à 5 M3 selon les flux) étant supérieure à celle des bornes aériennes existantes, les fréquences de vidage sont réduites et les déplacements limités. Les nuisances olfactives sont plus limitées avec des installations enterrées, moins sensibles aux variations de températures en période de forte chaleur. Les conteneurs sont équipés d'une cuve étanche pour la récupération des jus issus des déchets (vidage par aspiration). Les équipements proposés, par leur ergonomie et leur esthétique,	L'apport volontaire constitue un mode de collecte complémentaire du porte à porte, permettant de se débarrasser de ses déchets en dehors des jours de collecte (cible : résidences secondaires, population saisonnière).

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	contribuent à l'incitation au tri et au recyclage.	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2015	30/09/2015
Phase de travaux :	01/10/2015	31/12/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 24/06/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
FOURNITURE ET MISE EN PLACE	458 400€		Région (contrat)	366 720€	80 %
			Maître d'ouvrage	91 680€	20 %
Total	458 400€			458 400€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Suivi de l'évolution des tonnages collectés, par flux - Suivi du taux de valorisation et du taux de refus sur la fraction « emballages » - Suivi de l'activité de la Brigade Verte en charge du nettoyage des dépôts sauvages en pied de colonne

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	NON

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
EMILIE GANTIER	DGS	0251207207	direction@cc-talmondais.fr
THIERRY CADUE	DST	0251207207	t.cadue@cc-talmondais.fr

Action 10 : CREATION D'UNE RECYCLERIE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Stratégie du territoire SCoT SOV : Axe « Environnement, mobilités, transition énergétique » : « Améliorer la gestion des déchets et des assainissements ».

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La structuration de cette activité vise un double objectif :

- Réduire les déchets et promouvoir le réemploi comme mode de valorisation, d'une partie des objets et autres encombrants reçus aujourd'hui en déchèteries, mais encore en bon état d'usage (mobilier, appareils électro-ménagers, bibelots, objets de brocante, livres, jouets, articles de sports ou de bricolage...)
- Investir le champ de l'économie sociale et solidaire en proposant ces objets à la vente à prix modique

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TALMONDAIS

2.2- Localisation du projet : Talmont-Saint-Hilaire

2.3- Descriptif du projet financé :

- La création d'un stockage « tampon » sécurisé sur chacune des trois déchèteries, par l'installation sur les sites de caissons maritimes d'occasion (3 unités de 30 M3 chacune, avec dispositif anti-effraction)
- L'acquisition d'un véhicule d'occasion, avec hayon élévateur, pour le transport des objets entre les déchèteries et le bâtiment de la recyclerie
- L'aménagement d'un bâtiment pour la réception, la remise en état et la présentation au public des objets destinés à la vente (rénovation des anciens ateliers techniques communautaires, aujourd'hui désaffectés).

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Recours à un maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation des bâtiments ; passation d'un marché public pour les travaux de rénovation des bâtiments ; gestion en régie de la recyclerie par les services communautaires

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
La recyclerie permettra le développement de nouvelles filières avec la remise sur le marché d'équipements d'occasion.	La recyclerie s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention et de réduction des déchets de la Collectivité. Elle permet d'augmenter le taux de valorisation des déchèteries. Le fait de dévier de l'enfouissement des objets pour leur offrir une seconde vie permet de préserver les capacités de stockage des installations de traitement départementales.	La remise en vente des objets récupérés permet aux familles du territoire de s'équiper d'objets de la vie courante à moindre coût. Le projet favorise la solidarité en permettant aux apporteurs en déchèteries de mettre de côté des objets susceptibles de servir à d'autres familles (le dépôt d'objets pour la recyclerie reste un acte volontaire).

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/04/2015	31/05/2015
Phase de travaux :	22/06/2015	20/09/2015

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	31/12/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 26/03/2015

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 24/06/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
ETUDE MO	6 700€		Région (contrat)	73 379€	66 %
ACHAT CAISSONS MARITIMES	10 050€		Autres - DETR	15 000€	13 %
FOURGON AVEC HAYON ELEVATEUR	15 000€		Maître d'ouvrage	23 371€	21 %
TRAVAUX SUR BATIMENT	80 000€				
Total	111 750€			111 750€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Suivi de l'évolution des tonnages collectés en déchèteries - Suivi de la régie de recettes « recyclerie » - Suivi de la fréquentation sur les journées de vente au public

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
EMILIE GANTIER	DGS	0251207207	
THIERRY CADUE	DST	0251207207	

**Action 11 : EXTENSION DE LA MAISON DU MARAIS A
LONGEVILLE SUR MER ET RENFORCEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Stratégie du territoire SCoT SOV

Axe « Economie, emploi, formation » : « Conforter un positionnement touristique spécifique au territoire » :

¿ Valoriser et faire connaître la richesse et la diversité du marais poitevin.

¿ Développer l'offre en matière de tourisme vert et culturel pour compléter l'attrait littoral naturel

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Ce projet permettra de renforcer la qualité de l'accueil des visiteurs (22 000 visiteurs/an) et valorisera l'offre de découverte du marais en barque et en canoë.

Située à la porte du marais poitevin, la maison du marais est aussi un véritable point de départ de nombreuses randonnées pédestres, équestres et cyclables, et participe activement au développement touristique du territoire.

Grâce à la mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement (faune, flore), cette offre de tourisme vert, située en proximité immédiate du littoral, participe à la diversité des offres touristiques et renforce l'identité locale, cantonale, départementale et régionale.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNE DE LONGEVILLE SUR MER

2.2- Localisation du projet : Longeville-sur-Mer

2.3- Descriptif du projet financé :

Extension du bâtiment de la maison du marais : création d'une zone de stockage et de sanitaires,

L'extension du bâtiment et la création de sanitaires (1 seul WC existant) permettra de renforcer la qualité de l'accueil des visiteurs, d'améliorer le rangement du matériel et réorganiser la zone d'accueil du public.

De plus il convient de renforcer qualitativement la signalétique d'accès au site et l'uniformiser.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Maitrise d'œuvre à définir et passation d'un marché public de travaux

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Confortement du positionnement touristique spécifique au territoire.	La maison du marais participe à la mise en valeur d'un patrimoine environnemental spécifique et unique, riche en biodiversité. C'est un outil de communication et de sensibilisation à l'environnement.	Ce projet sur la maison du marais permettra de renforcer la qualité de l'accueil des visiteurs et permettra d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs touristes ou locaux.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2015	01/03/2016
Phase de travaux :	01/10/2016	31/12/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/05/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 13/07/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
MAITRISE D'OEUVRE	6 500€		Région (contrat)	57 075€	80 %
TRAVAUX EXTENSION ET SIGNALETIQUE	65 000€		Maître d'ouvrage	14 425€	20 %
Total	71 500€			71 500€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Permis de construire, intégration paysagère, conformité de travaux, fréquentation du site (nombre de visiteurs).

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	OUI

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
TONY BRINSTER	DGS	0251333033	

SM SCoT SUD OUEST VENDEEN - Nouveau contrat régional 2015-2018

Action 12 : EXTENSION DE LA SALLE MULTISPORTS DE LA MOTHE ACHARD

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Accompagnement de la compétence Education du Conseil Départemental : Complexe sportif du 2ème collège de la commune avec ouverture prévue en septembre 2016

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Pratique du sport pour les élèves du collège et par les associations sportives de la communes

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNE DE LA MOTHE ACHARD

2.2- Localisation du projet : La Mothe-Achard

2.3- Descriptif du projet financé :

La construction d'un second collège à la Mothe Achard entraîne un besoin supplémentaire d'équipements sportifs. La commune dispose d'une salle des sports. Le projet consiste en la construction d'une extension de la salle existante permettant ainsi de satisfaire la demande et permettre l'accès à la pratique sportive de l'ensemble des collégiens, et des associations sportives de la commune.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Entretien en régie et mise à disposition gratuite aux collèges

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Développement économique du territoire communautaire	Intégration de panneaux photovoltaïques, insertion du bâtiment dans l'environnement	Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Installation d'un nouveau collège

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2015	01/10/2015
Phase de travaux :	01/01/2016	01/09/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/10/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 30/03/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
MAITRISE D'OEUVRE- TRAVAUX-SPS-CT	1 083 000€		Département (autre)	166 600€	15 %
			Région (contrat)	218 015€	20 %
			Autres -	216 600€	20 %
			Maître d'ouvrage	481 785€	44 %
Total	1 083 000€			1 083 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Taux d'occupation de la salle par les élèves des collèges

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Daniel GRACINEAU	Maire de la Mothe Achard		
Corinne DUCLOS	DGS	0251386049	accueil@lamotheachard.fr

**Action 13 : ACQUISITION ET RENOVATION D'UN
BATIMENT POUR L'INSTALLATION D'UN ARTISAN D'ART**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Ce projet s'inscrit dans le volet culturel et touristique du territoire des Achards et plus largement dans la stratégie de l'ensemble du territoire du syndicat mixte

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Ce projet vise à développer, à conforter et à promouvoir l'activité "artisanat d'art" déjà présente sur le territoire des Achards et plus spécifiquement sur la commune de Beaulieu Sous La Roche.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE

2.2- Localisation du projet : Beaulieu-sous-la-Roche

2.3- Descriptif du projet financé :

La commune de Beaulieu sous La roche, village typique, s'est orienté vers l'art et les activités culturelles pour dynamiser son centre bourg. Le projet vise à l'acquisition et la rénovation d'une maison en centre bourg pour permettre l'installation d'un artisan d'art. De nombreux artisans d'art sont déjà installés sur la commune et sont reconnus par un label "Beaulieu des Arts" créé pour l'association "Beaulieu des Arts". Cette association fédératrice a en charge les animations "culturelles" organisées sur la communes et la promotion des activités et manifestations artistiques.

La qualité des savoirs-faire des artisans à Beaulieu sous La Roche est soutenue par la mission "Pays de la Loire-Métiers d'art".

Le projet consiste à l'acquisition et la rénovation d'une maison en centre bourg pour permettre l'installation d'un ferronnier d'art.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

location de l'immeuble et intégration de l'activité dans l'association « BEAULIEU DES ARTS »

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Renforcement de l'identité culturelle du Pays des Achards participant à l'amélioration et la diversification de l'attractivité touristique du territoire des Achards.	La rénovation permettra une mise aux normes BBC de l'ensemble du bâtiment.	Renforcement du "pôle d'artisanat d'art" présent sur la commune.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2015	01/05/2015
Phase de travaux :	01/11/2015	01/12/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/11/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 01/11/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
ACQUISITION IMMEUBLE	100 000€		Région (contrat)	30 000€	18 %
FRAIS ACTE ET AGENCE	10 000€		Maître d'ouvrage	134 413€	82 %
TRAVAUX REHABILITATION	54 413€				
Total	164 413€			164 413€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Occupation du bâtiment

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	OUI

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Maurice POISSONNET	MAIRE	0251988038	mairie@beaulieusouslarochefr

Action 14 : Aménagement et mise en valeur du patrimoine culturel mégalithique du Talmondaï et aménagement du parc du CAIRN – Centre de la Préhistoire

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Stratégie du territoire SCoT SOV :

Axe « Economie, emploi, formation » : « Conforter un positionnement touristique spécifique au territoire » :

Axe « Environnement, mobilités, transition énergétique » : « Faciliter et sécuriser la diversité des modes de déplacements ».

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le projet d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine culturel mégalithique du Talmondaï :

- Favorise la sauvegarde et la compréhension des mégalithes, souvent oubliés.
- Met en valeur un patrimoine archéologique et naturel, en préservant un environnement hérité de la Préhistoire, clé de voute du déchiffrement des origines du territoire.
- Créé une stratégie de développement touristique, pour le territoire, basée sur les mégalithes.
- Génère des nouveaux flux économiques, notamment de basse saison, à partir d'une mise en scène du patrimoine mégalithique et d'une mobilisation nouvelle des partenaires touristiques.
- Permet de diminuer l'effet de saisonnalité en proposant un produit accessible à l'année ;
- Renvoie les publics sur le territoire, par l'incitation à la découverte ludique et pédagogique multimodale (Itinérance ; aménagements pour la valorisation et la mise en scène des sites mégalithiques ; produits de découverte motivant l'itinérance...).

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TALMONDAIS

2.2- Localisation du projet : Saint-Hilaire-la-Forêt

2.3- Descriptif du projet financé :

Le Talmondaï, un territoire touristique est doté d'un patrimoine culturel exceptionnel, pourtant méconnu avec près de 200 menhirs et une trentaine de dolmens. Le Centre de la préhistoire le Cairn à Saint-Hilaire La Forêt invite à la découverte de la vie des hommes du néolithique et des témoins encore présents : les mégalithes.

Les objectifs : valoriser l'image du Pays et affirmer son identité territoriale en :

- fédérant la population locale autour d'un héritage historique
- rendant accessible à tous un patrimoine peu connu par des outils et supports de vulgarisation ludiques
- en intégrant et valorisant ce patrimoine culturel unique en Vendée
- proposant un parcours de découverte privilégiant les modes de déplacements doux
- faisant vivre le patrimoine autour des animations en lien avec les acteurs du territoire : CAIRN, association, OT

Moyens :

- mise en place d'une signalétique
- positionnement d'un outil de valorisation et de promotion du territoire, ludique et accessible au CAIRN : la réalité augmentée

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Recours à un maître d'œuvre / assistant à maître d'ouvrage pour la définition du projet ; passation de marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et de valorisation ;

Gestion et mise en animation en régie par le personnel du CAIRN - Centre de la Préhistoire, qui sera positionné comme point central du réseau mégalithes, afin de le structurer.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>Générer des nouveaux flux économiques, notamment de basse saison, à partir d'une mise en scène du patrimoine mégalithique et d'une mobilisation nouvelle des partenaires touristiques.</p> <p>Le positionnement proposé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une « base-arrière » à l'offre littorale; - une découverte insolite du territoire, à partir d'un patrimoine méconnu, les mégalithes de Vendée; - une logique de réseau de sites, à découvrir par de l'itinérance douce. 	<p>Favoriser les modes de déplacements doux sur le territoire.</p> <p>Valoriser l'environnement naturel autour des mégalithes par la mise en place d'aménagements à faible impact environnemental.</p> <p>Renforcer l'outil d'interprétation qu'est le CAIRN, pour la sensibilisation à l'environnement et la préservation du patrimoine matériel et immatériel</p> <p>Faciliter et sécuriser la diversité des modes de déplacements</p>	<p>Améliorer l'accessibilité des sites mégalithiques pour tous afin d'en faire des lieux de rassemblement intergénérationnels.</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :		
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
MO	25 000€		Région (contrat)	320 000€	80 %
SIGNALETIQUE	26 500€		Maître d'ouvrage	80 000€	20 %
AMENAGEMENT DES 5 SITES MEGALITHIQUES	75 900€				
CREATION ANIMATION VIRTUELLE ET COMMUNICATION	70 000€				
CREATION SUPPORTS DE DECOUVERTES	10 300€				
AMENAGEMENT SALLE ET FACADE DEDIEES AU MAGALITHES AU CAIRN	94 300€				
AMENAGEMENT DU PARC DU CAIRN	98 000€				

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
POUR ANIMATIONS ET EVENEMENTS					
Total	400 000€			400 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Questionnaire de satisfaction clientèle sur le site du CAIRN - Suivi de fréquentation sur le site du CAIRN et sur les sites mégalithique lors des temps d'animation et des divers évènements

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
EMILIE GANTIER	DGS	0251207207	
JESSICA PILET	RESPONSABLE POLE CULTURE	0251207207	

Action 15 : REHABILITATION SALLE OMNISPORTS INTECOMMUNALE D'ANGLES

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Stratégie de territoire du SCoT DU SUD OUEST VENDEEN :

Axe : Solidarités humaines et territoriales - Développer l'offre de services pour faciliter l'accueil des jeunes et des actifs

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Cette salle omnisports, construite par la Communauté de Communes en 2001, est actuellement dans un état de dégradations important, lié à de nombreuses malfaçons lors de sa conception/construction. Il est urgent de réaliser des travaux de réhabilitation :

ç de la toiture pour en permettre l'étanchéité et l'isolation

ç du bardage extérieur qui, actuellement, n'est constitué que d'une simple cloison en bois

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MOUTIERROIS

2.2- Localisation du projet : Angles

2.3- Descriptif du projet financé :

Cette salle omnisports a été construite en 2001 par la Communauté de Communes. Depuis son ouverture, elle a connu de nombreuses difficultés liées à des problèmes de conception ou de réalisation. A ce jour, la vétusté de la toiture et du bardage contraint les élus à prévoir la réhabilitation de cette salle pour en maintenir la sécurité les utilisateurs. Il est donc nécessaire de réaliser des travaux sur la toiture qui consisteront une isolation par l'intérieur et permettront ainsi de garantir l'étanchéité et des travaux sur le bardage bois qui nécessite également une isolation par l'intérieur pour essayer de réguler au mieux les variations de température.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Communauté de Communes du Pays Moutierrois

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
En développant l'offre de service à la population, l'extension de la salle de sports contribue à répondre à la diversité des besoins tant de la population locale qu'estivale et renforce l'attractivité du territoire	Par la maîtrise de la dépense d'énergie en réalisant des travaux d'isolation par l'extérieur et par l'intérieur de la toiture et des parois extérieures	Par le maintien et la création d'associations sportives, vecteur de lien social, en permettant la diversité de l'offre à destination de toute la population

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/06/2015	01/11/2015
Phase de travaux :	01/12/2015	01/03/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/06/2015

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 20/05/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
TRAVAUX ET FRAIS DIVERS	500 000€		Région (contrat)	328 534€	66 %
			Maître d'ouvrage	171 466€	34 %
Total	500 000€			500 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

cette salle est utilisée environ 5 000 heures par an, ce qui démontre le dynamisme des associations sportives locales ou péri-locales ainsi que celui des scolaires. L'objectif est de maintenir ce volume d'occupation important.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	OUI

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
ALEXANDRA GABORIAU	DGS		

**Action 16 : INGENIERIE-FONCTIONNEMENT DU
SYNDICAT MIXTE SCoT SUD OUEST VENDEEN**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

En novembre 2014, le territoire s'est doté d'une stratégie actualisée. Elle définit les principaux enjeux et les grandes orientations du développement du territoire pour les prochaines années. Parmi les domaines d'action identifiés, les acteurs du territoire souhaitent mobiliser ce Nouveau Contrat Régional en complémentarité de leur futur programme LEADER.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Mise en relation des acteurs pour la réalisation d'un programme cohérent sur l'ensemble du territoire

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte SCoT Sud Ouest Vendéen

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Cette action fait référence à l'ingénierie dédiée spécifiquement à la préparation et au suivi du Nouveau Contrat Régional 2015/2018.

Elle concerne la contribution des 3 agents du syndicat pour la préparation et le suivi du contrat (sur une estimation de 0.50 ETP) :

- l'animation auprès des communautés de communes du syndicat
- la préparation et l'animation du comité et bureau syndical
- La coordination avec le conseil de développement
- le suivi administratif, technique et financier du NCR
- la mise en réseau et la coordination des acteurs du territoire
- la mise en œuvre et le suivi des actions « tourisme »
- la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions défini dans le projet de développement touristique du territoire
- la mise en oeuvre et le suivi d'un plan de communication commun aux acteurs touristiques du territoire

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

gestion au niveau du syndicat en partenariat avec les collectivités

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Tant pour la préparation que pour le suivi du contrat l'équipe veillera à réalisation des actions du volet "économie" en cohérence avec la stratégie territoriale.	Tant pour la préparation que pour le suivi du contrat l'équipe veillera à réalisation des actions du volet "environnement" en cohérence avec la stratégie territoriale.	Tant pour la préparation que pour le suivi du contrat l'équipe veillera à réalisation des actions défini en cohérence avec la stratégie territoriale.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/04/2015	31/12/2018
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/01/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 11/06/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
suivi administratif et financier du NCR - Animation et coordination des acteurs et des actions transversales	77 500€		Région (contrat)	62 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	15 500€	20 %
Total	77 500€			77 500€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- consommation de la dotation du Nouveau Contrat Régional - concrétisation du projet de développement touristique du territoire

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Marianne MICHEAU	Gestionnaire du programme	0251961501	marianne.micheau@scotsov.fr

Action 17 : ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE PAR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Afin de construire et de mettre en œuvre son projet de territoire, le Syndicat Mixte du SCoT mobilise le Conseil de Développement. Ainsi, cette instance a contribué à l'élaboration de la stratégie de territoire actualisée et au futur programme LEADER du territoire à l'automne 2014. Pour son programme LEADER 2014-2020, le Syndicat souhaite associer le Conseil de développement à la construction d'actions répondant aux problématiques identifiées, ainsi qu'à la prise de décision par une implication dans le Comité de programmation LEADER.

Tout récemment, le Syndicat a fait appel au Conseil de développement pour envisager une action transversale et fédératrice à l'échelle du territoire : il s'agit de l'action de développement touristique incluse dans ce contrat. Afin de concrétiser cette dynamique, le Conseil de développement a créé une commission tourisme, véritable instance de réflexion, de concertation et de pilotage. Le Syndicat souhaite s'appuyer ainsi sur son Conseil de développement sur différents sujets et en faire une réelle 'boîte à idées'.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Associer le Conseil de développement à la conception et à la mise en œuvre du projet de territoire permet de bénéficier de l'expertise précieuse des acteurs et habitants du territoire. Le faire intervenir comme instance de réflexion et d'émergence d'idées pourra aider le territoire à apporter des réponses innovantes et adaptées aux besoins émergents. Enfin, le Conseil peut contribuer à relayer l'information sur les projets et actions du Syndicat

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du SCoT SUD OUEST VENDEEN

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Ce projet garantira la mobilisation du Conseil de développement aux côtés des élus du Syndicat, pour la réalisation du projet de territoire, à travers :

- L'organisation et l'animation de commissions thématiques sur les enjeux identifiés dans le projet de territoire
- Des réunions périodiques d'information et d'échanges sur l'avancement des projets et contrats
- Des temps de réflexion et de prospective pour envisager de nouvelles actions innovantes (des interventions et témoignages extérieures seront alors possibles)
- Des visites de projets extérieurs au territoire dans une logique de transfert d'expérience
- ...

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

L'animation du projet sera réalisée par l'équipe du Syndicat Mixte, en relation avec les Présidents du Syndicat et du Conseil de développement.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
L'équipe du Syndicat Mixte sera en charge de l'animation du conseil de développement pour l'accompagnement de la réflexion dans le domaine des solidarités humaines et territoriales qui répondront également à la stratégie du territoire SCoT	L'ambition d'un développement durable sera poursuivie à travers les réflexions et projets accompagnés par le Conseil de développement, qui répondront à la stratégie de développement durable du territoire du SCoT.	Le volet "cohésion sociale" sera également pris en compte dans les réflexions et projets accompagnés par le Conseil de Développement.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/05/2015	31/12/2018
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 11/06/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Actions de mobilisation et d'accompagnement du conseil de développement	10 000€		Région (contrat)	8 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	2 000€	20 %
Total	10 000€			10 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

¿ Nombre de réunions du Conseil de développement et des commissions thématiques ¿ Nombre d'interventions extérieures et/ou de visites de projets ¿ Nombre d'actions impulsées suite au travail du Conseil de développement

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Emeline GUY	Developpeur territoriale	0251961501	contact@scotsov.fr